Image not found or type unknown

Percutée sur l'arrière gauche en rentrant chez moi

Par **mimicra78**, le **18/11/2010** à **16:30**

Bonsoir,

Je suis perdue car placée en tort à 100% par mon assurance suite à l'accident que j'ai eu récemment.
J'habite en pavillon et ma place de parking se trouve juste devant chez moi.
J'étais sur la voie opposée de ma place de parking, j'ai ralenti, mis mon clignotant à gauche et me suis arrêtée pour laisser passer les voitures qui roulaient sur la file d'à côté.
La voie étant libre, j'ai regardé dans mon rétroviseur, deux voitures attendaient derrière moi que je manoeuvre.
Le champ étant libre, je m'engage et arrivée quasiment sur ma place, une voiture qui pensait avoir le temps de nous doubler toutes les trois m'a violemment percuté côté arrière gauche.
Résultat : Chassis arrière à changer, roue à changer et carrosserie à refaire.
Mon assureur m'a contacté peu de temps après. Au départ je n'étais pas en tort et au bout de deux semaines je l'étais.
Certes je coupe la voie pour rentrer chez moi mais comment faire autrement.
Dans ce cas là, toute la rue est concernée.
Je ne comprends pas, pouvez-vous m'expliquer la raison pour laquelle je suis en tort ?
Merci.

Par **razor2**, le **20/11/2010** à **08:45**

Bonjour, vous êtes en torts car vous changer de file en manoeuvrant.
Maintenant, l'autre véhicule aurait du vous doubler par la droite, et non par la gauche puisque vous aviez manifesté votre intention de tourner à gauche. Il me semble qu'il pourrait se voir imputer une partie des responsabilités quand même..
Vous pouvez tenter de mettre la pression à votre assureur en lui envoyant un courrier recommandé et en lui disant que si il ne reconsidère pas l'attribution des responsabilités sous 8 jours, vous irez déposer un recours au civil contre le conducteur advers et son assureur, chose que vous pouvez faire (aller au greffe du Tribunal d'Instance pour la procédure) si votre assurance ne donne pas suite..

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés